Objet

Ce document a pour objet d'accompagner les équipes officinales en proposant des conseils liés au personnel des pharmacies dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

1. Personnel officinal et garde d'enfant

Le personnel officinal est associé au personnel médical pouvant bénéficier d'une place dans le système de garde mis en place.

Enfants nécessitant une garde en crèche :

- Un modèle d'attestation à l'intention des crèches édité par la SVPh se trouve en fin de document.

Enfants nécessitant un accueil scolaire :

- Les parents doivent annoncer le besoin de prise en charge de leurs enfants auprès du secrétariat de l'établissement dans lequel ils sont scolarisés. Chaque enfant doit prendre avec lui son pique-nique pour le repas de midi. Davantage de précisions : Décision n° 167 : « Dispositions de mise en œuvre du service d'accueil scolaire (SAS) (COVID 19) » (PDF, 139 Ko) et Service d'accueil scolaire (PDF, 168 Ko)

2. Personnel officinal habitant en France

Les trois postes frontières Crassier, L'Auberson et Morgins procèdent une piste supplémentaire pour favoriser le passage des véhicules se rendant sur leur lieu de travail. Un macaron (disponible auprès du pharmacien cantonal) doit placé être bien visiblement sur le tableau de bord et validé en inscrivant l'entité / établissement / N° de téléphone permettant de confirmer l'identité de la personne ainsi que l'adresse électronique de l'entité (ex. : DGS / CHUV / 021.316.xx.yy – nom.prenom@chuv.ch).

3. Gratuité des Parkings Indigo à Lausanne pour le personnel médical

Dès le 14.04.20 et durant toute la durée du confinement, le personnel médical (dont les pharmaciens, exerçant en tant que salariés ou en libéral) peut stationner gratuitement dans les parkings Indigo à Lausanne : Parking du Centre-Flon, Parking Mon-Repos, Parking Gare de Lausanne.

Pour obtenir ce service, adresser votre demande et un justificatif par mail à : lausanne.centre@group-indigo.com.

4. Besoin en personnel

Si un besoin en personnel s'avère nécessaire durant cette période, envisager de décaler des vacances de l'équipe et/ou faire appelle :

- A d'anciens membres de l'équipe.
- Aux services d'étudiant·e·s en pharmacie, proposant leur soutien à la livraison ou autres tâches pour maintenir les pharmacies en activité : https://pharmadelivery.ch/.
- A la protection civile, notamment pour gérer le flux de personnes dans l'officine, en soumettant une demande auprès de la commune (mentionner la durée de l'intervention en jours/semaines, les horaires et le lieu).

- autres (non exhaustif – des informations supplémentaires sont disponibles pour les membres sur le site internet de pharmaSuisse) : une demande a été adressée par pharmaSuisse pour la mise à disposition de personnel auprès d'assurances ou d'industrie, des demandes d'autorisation temporaire de pratiquer pour les pharmacien·ne·s qui suivent la formation postgrade de pharmacien·ne spécialiste en pharmacie d'officine peuvent être demandée.

Annexe : Modèle d'attestation à l'intention des crèches édité par la SVPh

METRO FLON
PHARMACIE

A T T E S T A T I O N D E T R A V A I L

Par la présente, je certifie que

Madame x

est engagée dans notre établissement en qualité d'

« Assistante en Pharmacie »

Elle fait partie du **personnel soignant mobilisé** dans le cadre de la pandémie du Covid-19 dans les Pharmacies Metro Lausanne SA.

Sa présence est indispensable pour maintenir l'activité de la pharmacie.

Les Pharmacies Metro Lausanne SA font partie du système de garde des pharmacies lausannoises avec une ouverture 7/7 de 7h00 à 21h00 et assurent l'approvisionnement en médicaments d'une partie de la population lausannoise.

Nous vous demandons de bien vouloir assurer la garde de sa fille afin qu'elle puisse permettre le bon fonctionnement des pharmacies.

Lausanne, le 18 mars 2020

Christophe Berger
Pharmacien responsable
079.346.44.68